



ABAFIM



SAISIE enregistrée au greffe n° 053 828 243 0011
 Siège Social : 10 rue de la République - 93000 Le Blanc-Mesnil
 Affiliée à l'Union Nationale des Mandataires Immobiliers
 de France (U.N.M.I.F.) et à l'Ordre des Mandataires Immobiliers
 de France (O.M.I.F.)
 Société Française d'Immobilier - 1000 Immeubles - 93000 Le Blanc-Mesnil
 Code SIRENE : 530 000 000 - Code de Commerce : 530 000 000 - Code de la Sécurité Sociale : 530 000 000

Représentée par l'agent commercial indépendant
M. Renaud POIRIER
 Tél. : 05.62.34.54.54
 Fax : 05.62.34.66.60
 Email : contact@abafim.fr

Inscription au registre
 des Mandats N° 20883

MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSION (sans faculté de rétractation)

Entre les soussignés :
 - **Mme Irène GUYRAUD** demeurant : la rue Jean Dupuy - 93000 CANTON-TOULON
 - **M. Gilles PEREZ** demeurant : la chemin de terre - 93000 FRECHARD
 Tel. : Mr Perez 06.09.00.00.00 e-mail : g.perez@orange.fr

Agissent conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour le mandat de l'indivision relative au bien de l'adresse ci-dessus indiquée, appartenant aux parties sous le nom de « LE MANDANT », sans condition sur le présent afin de solliciter un acquiescement de leur tiers de leur choix en vue de vendre les biens et droits ci-dessus désignés, sans engagement à produire toutes justifications de propriété (copie de l'acte de propriété, état de la copropriété, et autres pièces justificatives) et de leur choix en vue de vendre les biens et droits ci-dessus désignés.

Mandat d'habitation obtenu sur le consentement de Monsieur Guyraud, agissant de vive voix sur les personnes mentionnées, N° 000, 000, 000 et 000 d'une contenance totale de quatre m².

Dont une section d'usage préexistante par acte des Maires.

Signatures
 En vertu de l'acte de vente et de l'acte de rétrocession de l'usage de la section d'usage, les biens en vente ont été vendus par l'acquéreur, mentionné ci-dessus par le présent, M. Gilles PEREZ, à l'adresse ci-dessus indiquée, par M. CLAUDE FENKLE. En cas de non respect des obligations inscrites dans ce mandat, au cas de vente à un acquiescement avant, ou indifférent ou postérieur, directement ou indirectement, de la vente des biens par le MANDANT, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE un somme des articles 1442 et 1443 du Code Civil, sans indemnité compensatoire forfaitaire égale à la rétrocession prévue dans ce mandat.

Clause particulière qui s'ajoute par les soussignés ci-dessus : *[Signature]*

Prix : Le prix demandé par le mandat, somme des biens et droits ci-dessus désignés, est ainsi accordé effectif, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, soit à l'ordre de la partie que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres) : 000 000 € (lettre) (soit cent mille euros).

Dont le Prix net propriétaire(s) : 000 000 € (soit cent mille euros)

Honoraires : Les honoraires faits à cet égard, calculés sur le prix de vente, (prix net), sont à la charge du vendeur, réglés et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte noté, signé par les deux parties, conformément à l'article 17 du décret N° 678 du 20 juillet 1967, concernant l'acte de vente et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquiescement, prêt bancaire, prêt vendeur, achat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 00 000 € (lettre) : dix sept mille euros.

Prix Valeurs de TVA : Les parties conviennent pour être informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si le bien est assujéti à la TVA, le prix en dessous stipulé s'entend T.V.A. incluse.

REPRODUCTION DE CE DOCUMENT EST PROHIBÉE SANS AUTRES DISPOSITIONS DE LA PART DE MANDATAIRE.

ABAFIM

Tel : 05.62.34.54.54 Fax : 05.62.34.66.60
 Site web : www.abafim.fr e-mail : contact@abafim.com